

Options possibles pour la poursuite
de la certification HVE des
exploitations déjà certifiées suite à la
publication du nouveau référentiel :

Le prochain audit est une surveillance :

Réaliser l'audit en HVE V3

Réaliser l'audit en HVE V3 + tester en HVE V4

Réaliser un audit initial HVE V4

Aucun document à renvoyer

Envoyer demande double audit HVE

Envoyer demande passage HVE V4

Le prochain audit devait être un renouvellement :

Réaliser l'audit de dérogation en HVE V3

Réaliser l'audit de dérogation en HVE V3 + tester en V4

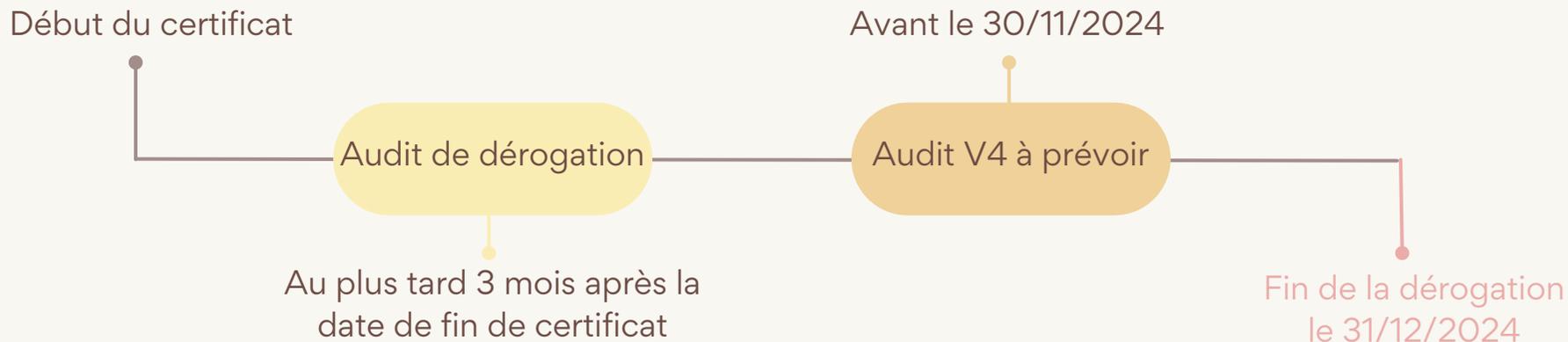
Réaliser un audit initial HVE V4

Envoyer demande dérogation (avenant au contrat)

Envoyer demande dérogation + double audit HVE

Envoyer demande passage HVE V4

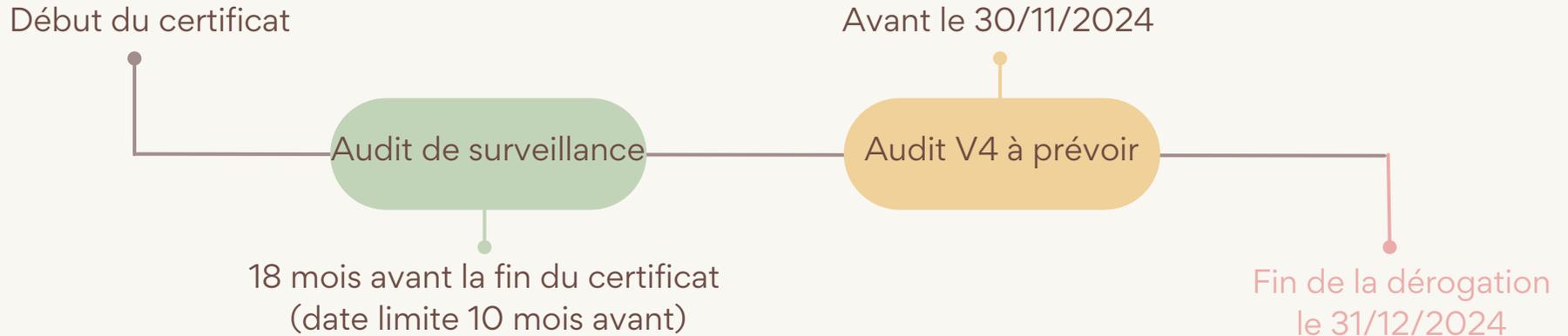
Fin du certificat entre le 01/01/2023 et le 30/09/2023 :



Fin du certificat entre le 30/09/2023 et le 30/06/2024 :



Fin du certificat entre le 30/06/2024 et le 31/12/2024 (dérogation possible sans audit de dérogation à réaliser) :



Fin du certificat après le 31/12/2024 (non concerné par la dérogation) :

